



Commande carte de la section topographie

Arrêté n°501 CM du 29 mars 2018 – modifié par l'arrêté n°2633 du 24 décembre 2020 fixant les tarifications et les modalités de diffusion à titre gracieux des produits, services et prestations de la section topographie de la Direction des Affaires Foncières.

Demandeur

Nom Prénom

Adresse postale

Commune

Tél (1).....Tél(2).....Courriel.....

Fait à le..... Signature :

Partie renseignée par la cellule topographie :

Nature de la demande :

Période :

Références parcelles (N° et Section) / Ile(s) :

Etat traitement :

Références au sein du catalogue des cartes de la DAF

Se référer aux références indiquées sur le catalogue pour le choix des produits.

Référence régie*	A préparer**	Quantité

*Ex : produit sur mesure papier normal A3

**Commande à préparer pour livraison différée.

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

Régie de recettes du guichet unique n° 10071 98401 00001000300 81